

Annonces légales et judiciaires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Hoerdt
Plan local d'urbanisme
Modification n°3

Par arrêté municipal du 25 septembre 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pour une durée de 17 jours consécutifs, du **lundi 22 octobre 2018 à 8 h 00 au mercredi 7 novembre 2018 à 18 h 00**.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- Harmonisation du zonage dédié à l'activité de la gravière de Hoerdt,
- Correction du plan de règlement en supprimant les références aux servitudes d'utilité publique et aux annexes qui figurent sur les plans dédiés,
- Modification du règlement avec la suppression des dispositions Seveso désormais caduques.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal. Monsieur Georges HARTE, Cadre supérieur de la SNCF à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **Lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00**

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie de Hoerdt, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante :

<http://www.hoerdt.fr/municipalite/urbanisme/enquete-publique-plu/>

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- **lundi 22 octobre 2018, de 8 h 00 à 10 h 00**

- **vendredi 2 novembre 2018, de 9 h 00 à 11 h 30**

- **mercredi 7 novembre 2018, de 16 h 00 à 18 h 00**

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 1, rue de la Tour - 67720 HOERDT,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete.publique@hoerdt.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique. observations à l'attention du commissaire enquêteur ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la commune pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de modification du plan local d'urbanisme est la commune de Hoerdt représentée par son Maire Denis RIEDINGER, et dont le siège administratif est situé 1, rue de la Tour - 67720 HOERDT. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

113819500

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Forme de la procédure :

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :

La consultation a été passée selon la procédure de concession d'aménagement conformément notamment aux articles L300-1, L300-4 et L 300-5 ainsi que les articles R300-4 à R300-9 du Code de l'urbanisme et conformément à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier et son décret d'application du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession.

Section V : Attribution de concession

Lot n° :

Intitulé : technoparc - nextmed

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 29 juin 2018

V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 1

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 0

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 0

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg

10 rue Oberlin - 67080, Strasbourg, F

Code NUTS : FRLe concessionnaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur initiale totale estimée du marché/ du lot/ de la concession :

39 150 000 euros H.T.

Valeur totale de la concession/du lot : 39 150 000 euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : 0 euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 0 euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession :

La valeur du contrat (39 150 000 euros) correspond au total des dépenses et produits du bilan prévisionnel de la concession d'aménagement.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix - 67070, Strasbourg, F,

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Adresse internet : <http://www.strasbourg.tribunal-administratif.fr/ta-caa>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix - 67070, Strasbourg, F,

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Adresse internet : <http://www.strasbourg.tribunal-administratif.fr/ta-caa>

Introduction de recours :

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix - 67070, Strasbourg, F,

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Adresse internet : <http://www.strasbourg.tribunal-administratif.fr/ta-caa>

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 26/10/2018

113841900

et rue des Jardins » pour le vendredi 30 novembre 2017 à 11 heures.

8. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :

120 jours à compter de la date limite de réception.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

• Maître d'ouvrage : Monsieur Laurent BERTRAND - S.I.V.O.M. de la Vallée de la Bruche - Tél. 03 88 97 08.70 - Courriel : laurentbertrand.sivom@orange.fr

• Maître d'œuvre : Monsieur Bernard CHARLIER - B.E.R.E.S.T

Tél. 03 88 65 36 02 - Courriel : b.charlier@berest.fr

Les entreprises peuvent répondre seules ou en groupement solidaire.

10. DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : 25 octobre 2018.

Le Président,
Jean-Frédéric HEIM

114541900

AVIS RÉSUMÉ DE MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse du Maître d'ouvrage : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER - 1, rue des Malgré-Nous - BP 80114 - 68502 GUEBWILLER CEDEX.

Objet du marché : Fourniture et livraison de véhicules pour la collecte des ordures ménagères et assimilées, prédisposés pour un système d'identification de contenants

Type de marché : Fournitures

Description synthétique : Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de trois (3) véhicules pour la collecte des ordures ménagères et assimilées, prédisposés pour un système d'identification de contenants. La présente consultation est uniquement relative aux lots n° 1 et 2. Les lots n°3 et 4 feront l'objet d'une consultation après attribution des lots n°1 et 2

Personne à contacter : M. Bandel Stéphane - Tél. : 03 68 36 18 33

Fax : 03 68 36 18 30 - Courriel : sbandel@florlom.fr

Consultation du texte complet de l'avis :

Dossier complet téléchargeable librement sur www.klekoon.com

Date limite de remise des offres : 26 novembre 2018 à 12 heures.

Date d'envoi à la publication : 23 octobre 2018.

114308900

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Maître d'ouvrage :

Ville de Brumath - 4, rue Jacques-Kablé - 67170 Brumath.

2. Procédure de passation : Marché adapté (art. 27 du décret 2016-360).

3. Objet du marché :

Marché de conception-réalisation pour la construction d'une piste de pumtrack et d'un skate-park au stade municipal de Brumath. Phase « candidatures ».

4. Dossier de consultation et renseignements complémentaires :

Le dossier est à télécharger sur le site <https://alsacemarchespublies.eu>

En cas de difficultés pour l'accès au site : hotline au 0 820 36 20 11.

Pour tout autre renseignement : muriel.grasmuck@brumath.fr

5. Critères de jugement des candidatures :

- Capacité professionnelle (compétences de chacun des membres du groupement adaptées à l'objet du marché) : 20 points,

- Organisation du groupement (qualifications et expériences de chaque personne participante, collaboration entre les membres du groupement sur des projets antérieurs ou en cours) : 25 points,

- Moyens humains et matériels : 15 points,

- Capacité technique (dossier de références similaires) : 25 points,

- Capacité financière (chiffres d'affaires des trois derniers exercices pour chaque membre du groupement) : 15 points.

6. Date limite de remise des offres : 9 novembre 2018 à 12 heures.

7. Date d'envoi de l'avis à la publication : 25 octobre 2018.

Le Maire,
Etienne WOLF

114539500